

m'a congédiée douze jours seulement avant le jour où je devais commencer à travailler, c'est-à-dire trop tard pour me permettre de trouver pour l'été un autre emploi à plein temps dans les parages.

La lettre dont copie ci-jointe du Dr Hugh Horner, député de Jasper-Edson, est un chef-d'œuvre de contradiction. Comme elle n'était pas marquée "confidentielle", je n'hésite pas à vous la communiquer, afin que vous l'utilisiez à votre gré.

Je suis membre du parti libéral depuis que j'ai le droit de vote, et j'espère seulement être encore en mesure de donner mon humble coup de main quand viendront les prochaines élections.

Je vous remercie encore de votre appui.

Des voix: Oh, Oh!

L'hon. M. Pickersgill: Voici une lettre adressée par le surintendant, M. Pettis, à M^{me} Woodman. J'ai déjà consigné cette lettre au compte rendu. Il y en a une autre qui est censée avoir été adressée à M^{me} Woodman par l'honorable représentant d'Acadia. Je dis "censée" car c'est cette dame elle-même qui me l'a transmise et, évidemment, je n'ai pu faire aucune vérification. Cependant, il est loisible à l'honorable député d'apporter un démenti s'il le juge à propos. Voici cette lettre:

Ottawa, le 9 juin 1958

M^{me} A. E. Woodman,
Jasper, Alberta.

Chère Madame Woodman,
Le premier ministre m'a prié de répondre à votre lettre du 2 juin...

Cela m'a étonné; j'ai donc inscrit une motion au *Feuilleton* pour demander la production de la correspondance entre M^{me} Woodman et le premier ministre. La motion a été adoptée et le premier ministre n'a soulevé aucune objection. Mais je me suis renseigné ce matin et la correspondance n'a pas encore été déposée. Je ne tire aucune conclusion de ce fait; je sais qu'on a été fort occupé. Voici le reste de la lettre:

Le premier ministre m'a prié de répondre à la lettre du 2 juin que vous lui avez adressée au sujet de la situation du bureau d'information touristique de Jasper.

J'ai constaté, lorsqu'on m'a demandé de recommander des personnes aptes à remplir ces positions, que je ne pouvais accepter votre nom à cause de votre activité politique. Je tiens à ce qu'il soit connu que le parti conservateur n'a pas l'intention de faire du favoritisme comme le vieux parti libéral l'a fait.

A mon avis, cela contient une ironie magnifique! (*Exclamations*) Je continue:

Nous estimons que les conceptions politiques d'une personne ne devraient jouer aucun rôle dans sa nomination à un poste. Toutefois, la règle générale est que tout employé du gouvernement, fonctionnaire ou autre, ne doit pas participer à une activité politique quelconque.

Votre dévoué,

(signature) Hugh M. Horner, M.D., M.P.

C'est toute la lettre. Voici ce que je veux dire. Cette dame n'était pas employée par le gouvernement au moment des élections générales. Il est vrai qu'elle avait demandé un

emploi et on lui avait dit qu'en juin un emploi occasionnel, pour l'été, lui serait confié. C'était une citoyenne libre, non pas une employée de l'État durant la campagne électorale. Elle avait sûrement le droit, si elle le voulait, de participer à la politique tout comme n'importe quel autre citoyen libre. Le jour où les citoyens libres n'auront pas la permission de participer à l'activité politique est un jour que, j'en suis sûr, ni le premier ministre ni le ministre ne souhaitent délibérément voir se lever. Si l'on dit que personne ne sera employé subséquemment au service de l'État parce qu'il s'est adonné à une activité politique, une foule d'employés ne seraient pas engagés dans le service public. Il est tout à fait absurde de dire que parce que quelqu'un a exercé une activité politique et demande ensuite un emploi, cela devrait faire une différence à l'égard de cet emploi.

Je reconnais volontiers qu'un fonctionnaire de l'État, tant qu'il est fonctionnaire de l'État, ne devrait pas participer à une activité politique. Je n'admets pas l'opinion de ceux qui disent qu'il le devrait. Mais il est absolument déraisonnable de punir des gens parce qu'ils ont fait de la politique alors qu'ils n'étaient pas fonctionnaires. Avant d'accorder d'autres fonds au ministre, nous avons droit à des explications de sa part sur ces deux cas.

Je reconnais qu'il n'a pas eu connaissance de cet autre cas. Je ne voudrais pas insister sur celui-là, parce que je reconnais que le ministre n'en a pas entendu parler auparavant. Je ne veux pas être injuste. Mais le ministre a reçu assez d'avertissements et de renseignements à propos de ces deux cas, ceux de MM. Georges Leblanc et Alexander Boudreau, du parc de Cape Breton Highlands. Je crois que le député qui en est responsable devrait nous faire une déclaration et que cette déclaration devrait figurer au *hansard*, afin que nous sachions de quoi nous parlons. Dans le cas de M^{me} Woodman, je crois que le ministre devrait nous dire quels motifs il y a, à son avis, de punir des gens parce qu'ils se sont occupés de politiques alors qu'ils n'étaient pas fonctionnaires publics.

M. Argue: Vu qu'on a déjà mentionné mon nom au cours de cette discussion, je tiens à dire que je suis vraiment indigné de la pratique qu'on semble avoir suivie. Je ne crois pas que les membres du Parlement devraient recevoir le droit ni la responsabilité de dénoncer des fonctionnaires publics, ni de recommander qu'ils soient congédiés, ni que le gouvernement devrait ensuite recourir à cette recommandation pour justifier intégralement la destitution de ces fonctionnaires. Il me semble que tout Canadien renvoyé